



FAQ « Les nichoirs du Canal »

- **Qu'est-ce qu'un nichoir ?**
C'est un abri qui permet aux oiseaux de se nicher et d'y couvrir leurs œufs.
- **Comment me procurer le nichoir ?**
En remplissant le formulaire d'inscription en ligne sur notre page : www.canal-seine-nord-europe.fr/Actualites/Operation-nichoirs-du-Canal ou en renvoyant le coupon du dépliant que vous avez reçu par courrier.
- **J'habite à XX (hors 14 communes cibles*), je peux participer quand même ?**
Malheureusement non, l'opération est limitée aux communes voisines du futur canal et concernées par les travaux. N'hésitez toutefois pas à installer un nichoir dans votre jardin, il profitera aux oiseaux de votre commune.
- **Je me suis inscrit. Quand vais-je recevoir mon nichoir ?**
Les nichoirs seront livrés à partir du mois de mars. Nous vous recommandons de l'installer dès réception en suivant les préconisations du guide fourni.
- **Je risque de déménager en 2023, je peux participer quand même ?**
L'opération engage le participant pour 5 ans, votre participation n'est donc pas possible.
- **Quel est le prix du nichoir ?**
Le nichoir vous est fourni gracieusement, en échange de la remontée de vos observations une fois par an en fin d'été et pendant 5 ans, à l'aide de la fiche de suivi fournie.
- **Si j'ai une question, comment puis-je vous contacter ?**
Pour toute question vous pouvez nous contacter à l'adresse mail : lesnichoirsducanal@scsne.fr.
- **Où puis-je placer le nichoir ? Comment le mettre en place ? Dois-je mettre de la paille dans le nichoir ?**
Toutes les informations sont indiquées dans le guide des bonnes pratiques fourni avec le nichoir.
- **Dois-je avoir un aménagement particulier dans mon jardin pour mettre en place le nichoir ?**
Un arbre ou un mur suffisent pour l'accrocher. Référez-vous au guide fourni avec le nichoir pour être certain d'installer correctement votre nichoir.
- **J'ai un tout petit jardin, je peux participer quand même ?**
Oui, du moment que vous pouvez accrocher le nichoir dans un arbre ou sur un mur.
- **Je n'ai pas de jardin mais un balcon, je peux participer quand même ?**
Non l'opération est réservée aux habitants disposant d'un jardin. En effet, les oiseaux ciblés par l'opération nécessitent de disposer d'habitats de repos et d'alimentation à proximité immédiate du nichoir. Les oiseaux défendent également un territoire durant la période de nidification, ce qui nécessite de l'espace autour de chaque nichoir implanté.



- **Peut-on nourrir les oiseaux dans le nichoir ? Est-ce qu'il faut installer de l'eau près du nichoir ou avoir une source proche ? Est-ce que c'est toujours le même couple d'oiseaux qui vont venir se nicher dans mon nichoir ?**

La période de nidification, propice à l'occupation du nichoir, est également celle du printemps durant laquelle la Nature redémarre après l'hiver et fournit aux oiseaux de nombreuses sources d'alimentation selon leur régime (insectes, fruits ou graines). Il n'est donc pas conseillé d'intervenir hormis pour l'entretien annuel du nichoir.

- **Puis-je prendre en main les petits oiseaux ?**

Non, les oiseaux même dans un nichoir au sein d'un jardin restent des animaux non domestiqués. Bien qu'il puisse être tentant de les capturer pour les observer de plus près, ce comportement est déconseillé pour ne pas les déranger, notamment durant la période sensible de la nidification.

- **Quels sont les oiseaux que je peux observer ?**

Dans votre nichoir vous observerez normalement une seule nichée par an. Le nichoir reçu est conçu pour les passereaux de toutes tailles. Ouvrez l'œil et référez-vous à l'atlas photographique pour identifier de quelle espèce il s'agit !

- **Est-ce que je peux photographier les oiseaux dans le nichoir ?**

Vous avez le droit de photographier les oiseaux à distance suffisante du nichoir pour ne pas les déranger. Gardez en tête qu'en cas de menace ou crainte, les oiseaux adultes pourraient abandonner leur nid. Nous vous invitons à partager vos plus belles photos sur Instagram avec #LESNICHOKRSUDUCANAL.

- **Puis-je avoir un nichoir si j'ai des chats ou d'autres animaux de compagnie ?**

A vous d'en juger. Vous connaissez le comportement de votre animal. Si votre chat aime grimper aux troncs d'arbres et chasse régulièrement, il est déconseillé d'installer un nichoir. Les chats sont des prédateurs redoutables pour les oiseaux.

- **A partir de quand les oiseaux commencent à nicher ?**

Cela dépend des espèces, mais en général les oiseaux commencent à nicher dès le début du printemps.

* Cambronne-lès-Ribécourt, Chiry-Ourscamp, Choisy-au-Bac, Clairoix, Le Plessis-Brion, Longueil-Annel, Janville, Montmacq, Passel, Pimprez, Pont l'Évêque, Ribécourt-Dreslincourt, Saint-Léger-aux-Bois, Thourotte.